Informations de base

2020/2257(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Coopération UE-OTAN dans le cadre des relations transatlantiques **Subject** 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE Antonio (EPP)	03/02/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive PICULA Tonino (S&D) TUDORACHE Dragoş (Renew) SATOURI Mounir (Greens /EFA) VONDRA Alexandr (ECR) RIVIÈRE Jérôme (ID) WALLACE Mick (The Left)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service européen pour l'action extérieure	BORRELL FONTELLES Josep

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/12/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/05/2021	Vote en commission		
03/06/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0192/2021	Résumé
05/07/2021	Débat en plénière		
07/07/2021	Décision du Parlement	T9-0346/2021	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2257(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/04849

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE691.071	23/03/2021	
Amendements déposés en commission		PE691.405	27/04/2021	
Amendements déposés en commission		PE691.406	27/04/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0192/2021	03/06/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0346/2021	07/07/2021	

Coopération UE-OTAN dans le cadre des relations transatlantiques

2020/2257(INI) - 03/06/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Antonio LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE (PPE, ES) sur la coopération UE-OTAN dans le cadre des relations transatlantiques.

70 ans de lien transatlantique à travers l'OTAN

Tout en rappelant l'ambition de l'UE d'être un acteur mondial en faveur de la paix et de la sécurité, les députés affirment que **l'Union européenne et l'OTAN ont des intérêts convergents** en matière de sécurité et de défense. Ils soulignent que l'OTAN reste le socle de la sécurité et de la défense collective de ses membres et de la communauté transatlantique dans son ensemble et représente un forum indispensable de consultation et de décisions en matière de sécurité entre les pays alliés.

Les députés ont réitéré leur **soutien à la coopération, au partenariat et à l'amitié transatlantiques**, qui ont contribué à la réussite de l'Europe au cours des 70 dernières années et ont constitué le fondement de sa stabilité et de sa sécurité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La communauté transatlantique fait face à un large éventail de menaces émergentes, à une concurrence systémique et à des défis communs sans précédent pour les sociétés démocratiques, l'état de droit et le respect des libertés fondamentales. Compte tenu du défi qui en résulte pour l'ordre international fondé sur des règles, les députés estiment que le renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN contribue à une gouvernance mondiale efficace et au multilatéralisme.

Renforcement de la coopération transatlantique et de la coopération UE-OTAN

Les députés ont approuvé les propositions faites en décembre 2020 par la présidente de la Commission et le VP/HR en faveur d'un **dialogue UE-États-Unis en matière de sécurité et de défense** et ont salué l'engagement exprimé par l'administration Biden de nouer le dialogue avec les partenaires de l'Union et de l'OTAN dans tous les domaines. Ils ont souligné à la fois l'importance capitale de la présence des forces américaines en Europe pour la sécurité de l'Europe et son engagement sans faille en faveur de la coopération transatlantique en matière de sécurité.

Les députés estiment que le sommet de l'OTAN prévu le 14 juin 2021 offre une occasion importante d'examiner l'état actuel de la coopération entre l'Union et l'OTAN, de la faire progresser et de réaffirmer le lien transatlantique. Ils soulignent à cet égard que la coopération UE-OTAN se renforce mutuellement et repose sur les principes directeurs tels que **la transparence, la réciprocité, l'inclusion et l'autonomie décisionnelle** des deux organisations.

Le rapport souligne notamment l'importance de la coopération transatlantique sur toute une série de questions internationales comme le changement climatique, la réaction aux pandémies, les technologies de rupture émergentes, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme, y compris le terrorisme djihadiste et le terrorisme d'État, l'énergie, la sécurité et la résilience maritimes, ainsi que dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique.

Les députés sont d'avis que l'avenir de la coopération UE-OTAN devrait s'appuyer sur les expériences et les enseignements tirés de l'expertise unique de l'Union en matière de gestion civile des crises et de renforcement des capacités. Ils insistent sur le fait que tant l'Union que l'OTAN devraient renforcer leur coopération et la coordonner plus efficacement dans le domaine clé de la résilience.

Menaces et défis auxquels sont confrontés l'UE et l'OTAN

Les députés ont exprimé leur préoccupation face aux politiques révisionnistes, militaristes et agressives continuellement menées par la **Russie**. Ils ont plaidé pour que l'OTAN et l'Union européenne adoptent une stratégie volontariste et cohérente, et réagissent de manière conforme au droit, rapide et unie aux actes d'agression et de provocation traditionnels et hybrides de la Russie.

L'influence et la volonté d'affirmation croissantes ainsi que la montée en puissance militaire, technologique et politique de la **Chine** devraient également faire l'objet d'une stratégie transatlantique coordonnée. Les députés ont exprimé leur vive préoccupation au sujet des politiques menées par les autorités du parti communiste chinois en ce qui concerne, entre autres, la répression de la démocratie à Hong Kong, le traitement discriminatoire des minorités religieuses et culturelles, en particulier des Ouïgours dans le Xinjiang, les menaces à l'égard de Taïwan ou les politiques et actions agressives en mer de Chine méridionale.

Le rapport a souligné la nécessité d'une approche cohérente, claire et coordonnée de l'Union et de l'OTAN à l'égard du **voisinage méridional**. Il a également demandé un partenariat en matière de sécurité et de défense complet, inclusif et stratégique entre l'Union et le **Royaume-Uni**.

En outre, l'Union européenne et l'OTAN devraient poursuivre le renforcement de leurs propres capacités pour prévenir et décourager **les attaques hybrides et les cyberattaques**. Les députés ont proposé la création d'un groupe de travail commun UE-OTAN sur la cybersécurité.

Le rapport a invité l'Union et l'OTAN à redoubler les efforts conjoints pour atteindre et préserver une **domination technologique mondiale en matière de capacités militaires**, notamment par le financement collaboratif de projets de recherche fondés sur les technologies de pointe, l'informatique quantique et l'intelligence artificielle. Le dialogue entre l'Union et l'OTAN est également nécessaire pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences sur la sécurité internationale.

Concrétiser les ambitions de l'Union en matière de défense

Les députés sont convaincus que les États membres doivent redoubler d'efforts pour atteindre le niveau d'ambition de l'Union et pour **améliorer sa capacité à agir** avec un ensemble de capacités et de forces militaires et civiles plus performantes, plus faciles à déployer, plus interopérables et plus durables. Cela donnerait à l'Union la capacité de contribuer plus résolument à la sécurité transatlantique, tout en lui permettant de progresser vers une autonomie stratégique, et ouvrirait la voie à la mise en place progressive d'une Union européenne de la défense (UED), si le Conseil européen en décide ainsi à l'unanimité.

Le rapport souligne que **l'autonomie stratégique renforce la sécurité transatlantique** et ne vise en aucun cas à dupliquer les mesures et les ressources ou à dissocier ou à affaiblir l'OTAN, mais plutôt à compléter les efforts et les capacités de l'OTAN et à être interopérable avec elle.

Les députés estiment que le partenariat transatlantique ne peut être couronné de succès que si tous les États membres respectent leurs engagements, notamment leurs promesses d'investissement dans la défense, et s'apportent un soutien mutuel. Ils soulignent à cet égard l'objectif de **2%** de l'OTAN et rappellent l'engagement de consacrer **20%** du budget annuel de la défense à l'enjeu crucial de la recherche et du développement.

Vers un partenariat ambitieux

Les députés ont affirmé la nécessité de resserrer les liens entre l'OTAN et l'Union pour établir un **authentique partenariat stratégique** dans le but général de créer une véritable relation entre les deux organisations. Ils ont demandé la tenue régulière de sommets spéciaux avec la participation de tous les chefs d'État ou de gouvernement de l'OTAN et de l'Union européenne afin de maintenir la confiance et la compréhension au plus haut niveau. Ils ont encouragé en outre le débat sur la création d'un conseil permanent des ministres de la défense européens, qui devrait collaborer de manière étroite avec les ministres de la défense des pays membres de l'OTAN.